

L'avancée des travaux en gestion différenciée



Les travaux d'entretien du cours de la Sensée par l'association EVE sont terminés, et ceux du Cojeul commencent. Pour cette fin d'hiver, ils se limiteront à la commune de Guémappe, car nous arriverons en effet en période de nidification, durant laquelle il faut laisser les berges tranquilles, sous peine de nuire à une biodiversité déjà bien pauvre dans le Sud-Arrageois. A Guémappe sont réalisées les opérations de nettoyage du lit du Cojeul et de renforcement de berges, toujours en méthodes douces et tressage de saule. Les travaux des autres communes reprendront fin octobre pour se terminer avant la fin de l'année.

N'oublions pas que les riverains sont légalement responsables du bon état de leur portion de cours d'eau, même si les dépenses d'entretien sont assumées par la collectivité.

Renseignements :

Alain Trédez Mission "Agenda 21"
CCSA 7 rue de Saint-Léger Croisilles
Tél : 03 21 22 87 56 - Fax : 03 21 22 44 89

L'Agenda 21
de la CCSA
est financé
dans le cadre
du PRASA 21



Lettre éditée par la CCSA. ISSN en cours.
Responsable de la publication :
Gérard Dué, Président de la CCSA.
Comité de rédaction : Gérard Dué,
Michel Delmotte, Daniel Cadet, Pierre Roussez.
Conception et rédaction : "inédit conseil",
Jacques Parent et Alain Trédez.
Impression : l'Artésienne.

Cette lettre est éditée
sur papier recyclé
avec des encres
végétales



Le Sud-Arrageois bouge...

Des travaux pratiques pour les élèves de Tilloy les Mofflaines

36 élèves de seconde et BTS du Lycée agricole, accompagnés de 3 professeurs ont passé une journée d'étude sur le terrain le long de la Sensée. Guidés par Alain Trédez, ils ont approché concrètement les problèmes d'érosion, d'hydraulique, de lutte contre l'inondation, d'entretien du cours d'eau et de corridor biologique. Reçus en mairie de Saint-Léger par Monsieur Goethals, ils ont pu échanger sur les responsabilités en matière de sécurité, de développement durable et l'urgence de la mise en place de solutions valables. D'autres collaborations avec le lycée de Tilloy sont en préparation.



Dans le cadre de la semaine du développement durable...

Samedi 7 avril à Croisilles

11 h : Visite commentée du Chantier de l'Espace Naturel Domaine du Moulin avec la participation de Gérard Lefebvre (Nord Nature Chico Mendès)
Rendez-vous à 10h50 devant la Mairie.

12h15 : Exposition "Le développement durable vu du ciel" de Yann Arthus Bertrand à la Salle des Fêtes accompagnée d'un buffet bio.

15 h : Marche sur le Parcours d'interprétation de la Commune "Sentier des Aubépines". Rendez-vous à 15 h sur le parking du magasin Point Vert.

20 h : Projection du Film "Une vérité qui dérange" d'Al Gore suivie d'un débat.



Le film évènement d'Al Gore

Projection suivie
d'un débat animé
par Alain Trédez

Entrée gratuite

**Samedi 7 avril
2007 à 20 heures
Salle des fêtes
de Croisilles**

une vérité qui dérange
(an inconvenient truth)

* Les photos en gris représentent du développement non durable



La lettre d'informations concernant le développement durable sur le territoire...



N°06
Mars
2007

Ils ont dit...



« Votre Agenda 21 est une bonne réponse territoriale aux problèmes mondiaux, une bonne réponse à l'appel de Rio, destiné à toutes les collectivités locales, et jusqu'au niveau personnel. Dans cette volonté d'agir

chacun à son niveau, le rôle des élus locaux est fondamental. La démocratie participative ouvre les yeux du citoyen, qui mesure mieux combien les causes et les conséquences des dérèglements sont proches de lui, et combien il est nécessaire d'appuyer les efforts de ses représentants. Vous faites ici du bon travail, que la Région continuera de soutenir. »

Alain ALPERN,
Vice-Président du Conseil Régional



« La prédation accélérée de nos ressources crée l'urgence d'un plan climat à tous les niveaux de responsabilité. Sans culpabiliser telle ou telle catégorie sociale, il faut poser les bonnes questions pour construire les bonnes réponses. »

L'Agenda 21 du Sud-Arrageois est très clairvoyant là-dessus, et se situe exactement dans les priorités du développement durable, en couvrant, comme il se doit, tout le champ d'action nécessaire. Dans cette dynamique, le citoyen est la moitié de la solution, et les pouvoirs publics l'autre moitié. Sur la base de son tableau d'opérations, l'Ademe est prête à passer contrat avec la Communauté de Communes. »

Hervé PIGNON,
Délégué Régional de l'Ademe.

Le comité de territoire adopte les opérations de son agenda 21

Le 17 février dernier, pour la 3^{ème} fois, le Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois, Gérard Dué, a réuni le Comité de Territoire afin de consacrer une étape importante dans l'élaboration de ses projets. Cette instance, mise en place en juin 2006 selon les critères de la démocratie participative, rassemble des élus communaux, secrétaires de mairie, porteurs de projets, représentants des ateliers citoyens et d'associations.

Il s'agissait cette fois de débattre du contenu concret de l'Agenda 21 du territoire, de le valider ou de le modifier avant le vote des élus communautaires. Fruit des ateliers citoyens et de la consultation générale, le tableau d'opérations remis aux 70 participants n'aligne pas moins de 46 projets, certains recouvrant même des programmes à réalisations multiples, comme la lutte contre les coulées de boue, un plan de boisement, la promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE), une trame verte, un forum culturel ou encore l'effort solidaire pour une meilleure mobilité sociale. Loin de composer un catalogue hétéroclite de bonnes intentions, cet ensemble de projets offre une forte cohérence autour de trois axes stratégiques : Plan Climat local, enrichissement de la biodiversité et économie solidaire. La mise en œuvre des critères du Développement Durable implique en effet que tout se tienne, et c'est ce qu'a compris le Comité de Territoire en adoptant l'ensemble du tableau d'opérations.



Les élus communautaires ont reçu les félicitations et les engagements de soutien de la part de deux invités de marque : Hervé Pignon, Délégué Régional de l'ADEME, agence relevant de l'Etat, et Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional, qui ont tous deux activement participé à un débat de près de 2 heures, et ont insisté sur la qualité des prises de conscience et de responsabilité exprimées par l'Agenda 21 du Sud-Arrageois.

La suite de la procédure se situe maintenant dans un vote communautaire, dans une nouvelle étape citoyenne de définition des indicateurs d'évaluation des actions, et dans la contractualisation pluriannuelle avec la Région, le Conseil Général, l'Ademe et l'Agence de l'Eau. La dynamique mise en évidence par la réunion du Comité de Territoire augure au mieux de ces étapes à venir.

* Les photos en gris représentent du développement non durable



Invitation

Trois ateliers citoyens pour élaborer notre liste d'indicateurs de résultat.

Chaque axe stratégique doit présenter ses critères d'évaluation que nous aurons ensuite à faire valider par les principaux partenaires financiers de l'Agenda 21. Pour élaborer ces listes d'indicateurs, c'est encore la démocratie participative qui doit s'exprimer.

Les trois rendez-vous ci-dessous sont aussi importants que les ateliers qui ont conçu le tableau d'opérations, car c'est bien un objectif de résultat qui se dessine. Il faut donc réunir les instruments les mieux adaptés à la mesure de ces résultats. En les construisant ensemble, nous nous donnons les chances qu'ils soient lisibles de tous, et donc que nos ambitions restent l'affaire de tous, dans la durée d'un calendrier pluriannuel.

- Le lundi 2 avril** : les indicateurs du Plan Climat Local (axe 1)
- Le mardi 3 avril** : les indicateurs de la Trame Verte et Bleue (axe 2)
- Le mercredi 4 avril** : les indicateurs de l'Economie Solidaire (axe 3)

Ces trois réunions de travail sont ouvertes à tous les habitants du Sud-Arrageois. Elles se tiennent au siège de la Communauté 7 rue de Saint-Léger à Croisilles, entre 18 et 20 h.

Un intervenant extérieur expert de chaque domaine viendra enrichir la réflexion commune.

Ne manquez pas cette nouvelle occasion de faire entendre votre voix.



Il faut penser dès maintenant

Pendant longtemps, les projets écologiques sont restés à l'échelle du symbole, de la bonne conscience ou de l'innovation démonstrative. Ce n'est fort heureusement plus le cas aujourd'hui avec l'accélération de la crise environnementale et la dimension territoriale exhaustive des programmes d'action.

L'objectif est bien d'obtenir des résultats mesurables, sur la qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité, de la qualité de vie. L'évaluation de ces résultats est une exigence, à la fois dans les principes du développement durable et dans les critères des financeurs de nos projets.

En même temps que nous définissons nos actions, leur calendrier de mise en œuvre et les moyens qui leur sont affectés (voir aperçu ci-dessous), il nous faut lister les indicateurs de qualité et de résultats qui seront utilisés pour mesurer nos progrès effectifs.

Il est nécessaire que ces indicateurs réunissent plusieurs qualités :

- Etre suffisamment nombreux et variés pour couvrir l'éventail du développement durable, porté par notre tableau d'opérations.

- Etre simples dans leur usage, et leur lisibilité par tous.
- Etre adaptés aux spécificités du territoire.
- Etre cohérents avec les indicateurs nationaux et internationaux, afin que nos résultats puissent s'inscrire avec ceux des autres, se comparer, être utiles à la dynamique générale.
- Pouvoir s'inscrire dans une charge de travail et de suivi maintenue à un niveau raisonnable.

Le sujet est trop important pour être laissé entre les mains des experts. C'est pourquoi il s'écrit sur une nouvelle page de démocratie participative avec 3 ateliers citoyens.

A vous de dire ce que vous souhaitez voir mesurer, évaluer, sous quelle forme vous voulez qu'il soit rendu compte de l'avancement de l'Agenda 21 et de ses acquis, et quel suivi dynamique vous semble nécessaire pour que l'adhésion du plus grand nombre se renforce.

Dès que cette liste d'indicateurs sera établie, avec vous, il sera possible de procéder à un "point zéro" de notre situation, à partir duquel seraient appréciés nos progrès à 2 ans, à 5 ans, à 10 ans.

Aperçu du calendrier pluriannuel de notre Agenda 21

Les finances de l'intercommunalité ne permettent pas de tout faire tout de suite. Il en va de même pour les institutions partenaires. La part de la CCSA ne représente que 14% de l'engagement financier total estimé ; le reste provenant des subventions de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau, de l'Ademe, des communes, de l'Etat et d'investissements privés. Il est nécessaire et logique de se donner les moyens de la réussite en étalant la mise en œuvre des opérations sur plusieurs années.

Pour ne citer que les plus importantes en investissements humain et financier, nos documents de travail prévoient :

- En 2007 seraient entrepris le plan de boisement, le programme d'économie d'eau, les études de mobilité, de trame blanche de la craie, d'économies dans l'éclairage public et de faisabilité d'une unité de méthanisation.
- En 2008 démarreraient le programme de soutien aux équipements solaires, la mise en œuvre d'une zone d'activités sous label environnemental, la Trame Verte et Bleue, la lutte anti-érosion, la recherche de nouveaux parcours de randonnée, les projets culturels et d'économie solidaire.
- En 2009 et suivantes s'y ajouteraient un programme d'élimination des toxiques, des emplois en gestion différenciée et en production biologique, des plantations de haies, le développement de la Haute Qualité Environnementale dans l'habitat.

Qu'en pensez-vous ? Ce calendrier sera également à l'ordre du jour des ateliers citoyens d'évaluation.



ntenant à l'évaluation...

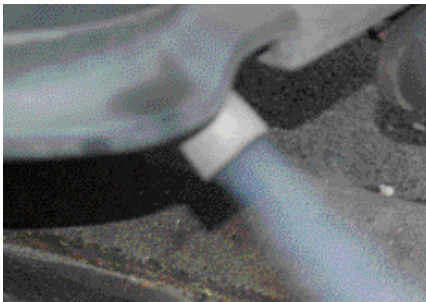
Quelques indicateurs possibles pour alimenter le débat...



Mesurer les surfaces boisées...



Mesurer les espèces protégées...



Mesurer la réduction de la circulation automobile...



Mesurer la qualité de l'eau...



Mesurer les surfaces isolées...



Mesurer les actions éducatives en environnement...



Mesurer les linéaires de randonnées...



Mesurer les consommations électriques...

Quel est le bilan des opérations-pilotes ?

1 Pour démarrer, l'aide à la récupération des eaux pluviales n'attend plus que la signature (imminente) du contrat territorial entre la CCSA et l'Agence de l'Eau, ainsi que le décret de mise en application du crédit d'impôt. Avec un taux d'aide de 60%, c'est une affaire excellente pour les budgets familiaux autant que pour la préservation de notre ressource majeure. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de la mission Agenda 21.

2 Le contenu de l'étude de mobilité durable se précise : après les comptages et un recueil de données sommaires auprès des mairies, une enquête plus fine aura pour but de localiser les principales entreprises et administrations arrageoises employant des habitants de la CCSA, puis d'évaluer avec elles la faisabilité de Plans de Déplacement d'Entreprises (PDE).

3 Depuis plusieurs semaines, les écoles du Sud-Arrageois bénéficient d'ateliers éducatifs, dans le cadre de l'opération "A l'école de la nature". La première classe verte part en avril. Point complet dans la lettre 7.

4 Les premiers inventaires écologiques sur le "Corridor Sensée" sont à la fois encourageants et préoccupants, car ils montrent un réel potentiel de biodiversité, mais aussi une extrême restriction des espaces vitaux indispensables à la survie des espèces. Les inventaires reprennent avec l'arrivée du printemps et seront rendus publics avant l'été par les naturalistes de la fédération Nord Nature actuellement sur le terrain.

5 Les diagnostics énergétiques de tous les bâtiments publics du Sud-Arrageois se terminent. Ils montrent le gisement d'économies d'énergie et les économies pour les finances publiques. C'est encore plus significatif pour les habitations construites entre deux guerres. La réalisation des travaux d'isolation, de conversion aux énergies renouvelables et aux appareils sobres est un objectif majeur de l'Agenda 21.

